

25^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Genève, 3-28 mars 2014

Point 3 de l'ordre du jour : Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Communication orale conjointe délivrée par le BICE et cosignée par :

1. *Dominicans for Justice and Peace (Order of Preachers)*
2. *Company of the Daughters of Charity of Vincent de Paul*
3. *International Institute for Child Rights and Development (IICRD)*
4. *Make Mothers Matter.*



Monsieur le Président,

Le BICE tient à féliciter la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Madame Najat Maalla M'jid pour le travail accompli pendant les 6 années de son mandat.

Le rapport souligne que le **caractère transfrontalier de ces crimes** est l'un des principaux obstacles à la poursuite des auteurs, à l'identification des victimes et à l'aide qui pourrait leur être apportée.

Question : Quels types de coopération les Etats devraient-ils mettre en place ? Quelles seraient les composantes du dispositif devant servir de support à cette coopération ? Quelles structures mettre en place ou renforcer au niveau international pour une réelle interopérabilité des différents acteurs engagés dans la lutte contre ces phénomènes ?

La Rapporteuse souligne le danger représenté par l'**adoption illégale**, qui est souvent lié à la vente d'enfants. A la suite des résolutions 22/7 et 19/9 du Conseil sur l'enregistrement des naissances et droit de chacun à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique, le BICE exhorte les Etats à une meilleure sensibilisation à l'enregistrement des naissances, y compris l'enregistrement tardif, et la délivrance des actes de naissances pour réduire la vulnérabilité des enfants à de telles pratiques et réduire les risques de transferts nationaux et internationaux. Le BICE a contribué à cet effet au rapport de la HC sur les obstacles à l'enregistrement des naissances avec des exemples de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Mali.

Pour réduire la **vulnérabilité grandissante des familles**, comme c'est le cas notamment en Europe de l'Est, la Rapporteuse spéciale recommande à juste titre que priorité soit accordée au soutien aux familles pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités et à exercer leurs capacités parentales. C'est pourquoi le BICE et son partenaire russe « *Initiative Civile* » ont mis en place un dispositif de soutien à la parentalité dans la région de Tcheliabinsk, dans les quartiers défavorisés et criminogènes de la ville de Zlataoust. Grâce à l' « Ecole des parents », la cellule

familiale est plus soudée, ce qui permet de faire face aux risques de rupture familiale et sociale, terrain fertile sur lequel prospèrent abus et exploitation sexuels, addiction et criminalité.

Dans le cadre d'une **justice spécialisée, attentive et adaptée aux enfants**, la coordination des efforts de la police, du système judiciaire et de l'action sociale est primordiale pour une meilleure protection des enfants. Le BICE en partenariat avec la *Voix de l'Enfant* a mis en place à Moscou au sein de « Otradnoye », une **Unité d'Accueil Psychologique** - comparable aux services médico-légaux qui reçoivent les témoignages des enfants victimes en France - où l'opinion et les émotions de l'enfant sont entendues par un personnel psychologique et judiciaire formé sur le recueil des témoignages de l'enfant en justice.

Par ailleurs le BICE est du même avis que la Rapporteuse spéciale lorsqu'elle souligne que la **faiblesse des capacités** mine la lutte contre toute forme de sévices, de violence et d'exploitation des enfants, et la prise en charge des victimes. Au Pérou, en Argentine, en RD Congo, au Mali, au Togo et au Cambodge, le BICE renforce les capacités des psychologues, des travailleurs sociaux mais aussi des juges, des Procureurs et des avocats sur l'identification, les ressorts émotionnels, la protection des victimes et la poursuite des auteurs. A cet effet, le BICE appelle les Etats à allouer aux institutions sociales, policières et judiciaires les moyens financiers nécessaires.